

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TOURISME** : Adoption du schéma touristique 2019-2024

Rapporteur : Marie-Pierre JAUD SONNERAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération dispose de la compétence Tourisme. A ce titre, elle définit sa stratégie visant à tracer les grandes orientations et inspirer les acteurs locaux, prescripteurs et investisseurs.

Le schéma de développement touristique 2019-2024 s'appuie sur le précédent schéma dans la prise en compte du secteur touristique comme levier de développement économique du territoire. Dans un contexte très concurrentiel, il importe d'adopter une stratégie claire, qui propose une offre lisible et différenciante.

L'ambition est de contribuer à faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, par la construction d'une offre culturelle et touristique à "haute valeur ajoutée", c'est-à-dire capable de déclencher une visite dédiée a minima d'envergure régionale et/ou créatrice de nuitées.

Le positionnement s'appuie notamment sur le duo "Vienne – Condrieu", la synergie entre tourisme et culture, la dimension émotionnelle et une promesse d'inattendu.

La stratégie d'intervention et de mise en œuvre conforte les fondamentaux de la destination touristique et ambitionne de décloisonner les différentes politiques publiques concernées par la Tourisme en la rendant plus visible et la mettant au centre des réflexions.

Surtout, le schéma fait le pari de la créativité, de l'audace et de l'innovation, notamment en matière d'événementiels et de communication.

Le Schéma Touristique 2019-2024 s'organise en 5 axes :

- **Production événementielle** : cet axe constitue la principale nouveauté et un angle ambitieux basé sur une programmation d'événements à potentiel de notoriété et à forte identité. Au-delà des événements, ces derniers doivent être une clé d'entrée pour la valorisation de l'offre touristique et de loisirs.
- **Sites et équipements touristiques** : il s'agit principalement des projets d'investissements structurant l'offre (ViaRhôna, haltes contemplatives, sites patrimoniaux, vignoble).
- **Qualification des espaces publics** : cet axe propose d'infuser les locomotives touristiques dans le paysage public à l'initiative de l'Agglomération et des communes.
- **Schéma d'accueil et d'information** : il est proposé une information optimisée, non seulement sur des supports physiques mais aussi sur les conditions d'accueil.
- **Communication, marketing et image** : cet axe prend en compte ce qui précède pour développer une image originale et à forte personnalité.

La réussite du schéma repose sur un engagement collectif de tous les acteurs locaux, dépassant la seule compétence juridique de l'Agglomération. En adoptant ce schéma, Vienne Condrieu Agglomération souhaite impliquer l'ensemble des acteurs locaux et notamment les communes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les réunions du comité de pilotage du 8 octobre 2018, 27 novembre 2018, 24 janvier, 14 mars et 4 juin 2019,

VU les bureaux communautaires du 15 mai, 28 mai et 11 juin 2019,

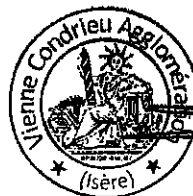
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le schéma touristique 2019-2024 joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

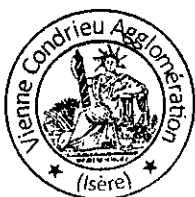
Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019 et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat